Logo

Description automatically generated

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

***Travail – Justice – Solidarité***

**---------------**

**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

|  |
| --- |
| **ALIGNEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AUX OBJECTIFS DU NOUVEAU CADRE MONDIAL SUR LA BIODIVERSITE KUNMING-MONTREAL 2020 - 2030** |

**Conakry, septembre 2024**

1. **IINTRODUCTION**

Les évaluations scientifiques de l’état de la diversité biologique, au plan mondial, montrent que la dégradation des ressources de la diversité biologique augmente de plus en plus en vite et que les pressions ne diminuent pas, malgré les objectifs fixés lors de la conférence des Parties à la Diversité Biologique (COP10), tenue à Nagoya, en 2010.

De ce constat d’échec, il découle que, d’une manière générale, les objectifs fixés lors de cette conférence, dénommés Objectifs d’Aichi 2011-2020, sur la diversité biologique n’ont pas été complétement atteints.

La République de Guinée ne fait pas exception à cette situation globale, malgré les nombreux efforts consentis par le gouvernement et l’ensemble des acteurs à tous les niveaux, sa diversité biologique se dégrade à un rythme considérable, en raison, entre autres, de l’insuffisance des moyens matériels, humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des mesures identifiées dans les différents documents de Politiques, Stratégies et Plans d’actions, en lien avec la protection de l’environnement et la conservation de la diversité biologique.

L’effondrement de la diversité biologique, malgré les recommandations contenues dans les objectifs d’Aichi, a motivé la communauté internationale à élaborer et à adopter, lors de la COP15, tenue en décembre 2022, à Kunming-Montréal (Canada), un nouveau Cadre mondial pour la biodiversité.

Ce cadre, dénommé Nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal 2020-2030, se propose d’inverser la tendance de la perte de la diversité biologique, afin d’atteindre les résultats énoncés dans sa vision, ses objectifs à l’horizon 2050 et ses cibles à l’horizon 2030.

En République de Guinée, le gouvernement s’engage à élaborer et à mettre en œuvre sa Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique 2030, qui s’aligne sur les objectifs du nouveau cadre mondial sur la diversité biologique Kunming-Montréal 2020-2030.

1. **RAPPEL DES OBJECTIFS DU NOUVEAU CADRE MONDIAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE KUNMING-MONTREAL 2021-2030. ET DES ENGAGEMENTS DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**

Les objectifs de ce cadre mondial sont au nombre de quatre (4), à savoir :

* Objectif A : *Préservation, amélioration, connectivité, résilience des écosystèmes ; Mettre fin à l’extinction des espèces ; Préserve la diversité génétique*
* Objectif B : *Utilisation, gestion durable de la biodiversité et préservation/renforcement des services écosystémiques ;*
* Objectif C : *Partage juste et équitable des avantages monétaires et non monétaires découlant de l’utilisation des ressources génétiques) ;*

Objectif D : Moyens *de mise en œuvre adéquats dont les financements, le renforcement des capacités de coopération technique et scientifique d’accès aux technologies et au transfert de celles-ci.*

La République de Guinée, adopte ces quatre (4) objectifs fixés par le Nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal 2020-2030, entend procéder à l’alignement de sa Stratégie Nationale sur Diversité Biologique à travers la mise en œuvre des axes stratégiques définis conformément auxdits objectifs. Ecrire en toute lettre ces abréviations étant entendu qu’il n’y a pas de tableau des abréviations

**OBJECTIF A : Préservation, amélioration, connectivité, résilience des écosystèmes ; Mettre fin à l’extinction des espèces ; Préserve la diversité génétique**

La République de Guinée est l’un des rares pays de la sous-région ouest africaine qui bénéficie d’une situation géographique exceptionnelle lui faisant abriter la presque totalité des types d’écosystèmes intertropicaux. Son territoire est réparti entre quatre grandes régions éco-géographiques possédant chacune ses caractéristiques climatiques et physiographiques, et de ce fait, d’avoir ses spécificités écologiques et donc écosystémiques.

Malgré ce précieux potentiel naturel important, le pays reste confronté à de nombreux défis majeurs, en matière de préservation des écosystèmes et de conservation de la diversité biologique.

En effet, la Guinée est confrontée à de nombreuses menaces qui pèsent sur la stabilité des écosystèmes, compromettant ainsi leur pérennisation, leurs valeurs et les services qui leurs sont attachés. Ces menaces d’ordre anthropique et naturel sont, entre autres :

* la méconnaissance, par la majeure partie des acteurs, des potentialités, des caractéristiques, de l’importance et de la vulnérabilité des écosystèmes ;
* la variabilité et les changements climatiques ;
* les mauvaises pratiques et l’exploitation abusive des ressources écosystémiques;
* la faiblesse du cadre juridique et le non-respect des dispositions légales et règlementaires en vigueur des dispositions juridiques en vigueur, relatives à la conservation de la diversité biologique et la préservation des écosystèmes ;
* la faible mise en œuvre des documents de Politiques, Stratégies et Plans d’action, en lien avec la conservation de la diversité biologique et la préservation des écosystèmes ;
* l’insuffisance des moyens matériels, techniques, humains et financiers nécessaires à la conservation de la diversité biologique ;
* la faible implication des collectivités dans la planification des activités de conservation des ressources naturelles.

Compte tenu de ce qui précède et conformément à l’objectif A du nouveau cadre mondial sur la diversité biologique, la République de Guinée envisage mettre en œuvre, d’ici 2030, les axes stratégiques ci-dessous :

* Préserver les écosystèmes ;
* Améliorer les écosystèmes ;
* Assurer la connectivité entre les écosystèmes et accroitre leur résilience
* Empêcher l’extinction des espèces et Préserver la diversité génétique**;**

**Axe stratégique I : Préserver les écosystèmes naturels**

La préservation des écosystèmes naturels requiert la réalisation des actions suivantes :

* Approfondir les connaissances sur les principaux écosystèmes naturels ;
* Renforcer les capacités des communautés locales en matière d’utilisation durable des ressources des écosystèmes ;
* Elaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi évaluation des plans d’aménagement et de gestion durable des principaux écosystèmes ;
* Promouvoir l’utilisation des énergies nouvelles et renouvelables ;
* Diffuser et mettre en application les textes juridiques nationaux et le contenu des Accords Multilatéraux sur l’Environnement auxquels la Guinée est Partie ;
* Assurer une exploitation et une utilisation et durables des ressources des écosystèmes.
* Lutter contre la pollution par les pesticides, les huiles usagées, les Polychlorobiphényles (PCB) et les Polychloroterphényles (PCT)
* Lutter contre la pollution par les pneumatiques et les caoutchoucs industriels usagés, et par les déchets plastiques.

**Axe stratégique II : Améliorer les écosystèmes**

L’amélioration des écosystèmes naturels requiert la réalisation des actions suivantes :

* identifier les écosystèmes dégradés ;
* restaurer les principaux écosystèmes dégradés
* soutenir la recherche scientifique, technique et technologique relative à l’amélioration des écosystèmes  ;
* étendre le réseau des aires protégées pour atteindre l’objectif de 30% de couverture du territoire national ; et compléter à 17 le nombre de parcs nationaux ;
* renforcer la connaissance et la protection des herbiers marins ;
* renforcer l’intégration dans la comptabilité économique nationale des comptes couverture des terres, carbone, eau et infrastructures écosystémiques, déjà créés, créer et l’intégrer le compte faune

**Axe stratégique III : Assurer la connectivité entre les écosystèmes**

**et accroitre leur résilience**

Globalement la connectivité permet la connexion fonctionnelle et effective, nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes à long terme.

* Identifier les écosystèmes à connectivité faible ou inexistante ;
* Planifier et aménager des corridors entre les écosystèmes, là où cela est nécessaire ;
* Mener des activités de défense et de restauration des sols ;
* Promouvoir la régénération naturelle des forêts dégradées ;

**Axe stratégique IV : Empêcher l’extinction des espèces et Préserver**

**la diversité génétique**

Diffuser les statuts de conservation des espèces menacée d’extinction et veiller à l’application des textes nationaux et internationaux relatifs à leur protection ;

* appuyer les activités de collecte, d’étude, de production, de conservation d’espèces locales menacées d’extinction et des espèces endémiques ;
* appuyer la vulgarisation des semences d’espèces locales dans les zones éco géographiques appropriées ;
* Apporter des appuis matériel et financier au service Herbier National de Guinée pour la réalisation de ses missions de recherche, de conservation du patrimoine botanique de la guinée et de renforcement du réseau des herbiers et jardins botaniques régionaux.

**OBJECTIF B : Utilisation, gestion durable de la biodiversité et préservation/renforcement**

**des services écosystémiques)**

Il n’y a aucun doute, que la nature, dans sa diversité faunique et floristique, constitue l’épicentre du développement socio-économique des pays, lui-même dépendant de la croissance verte et de la résilience économique des populations.

En général, les écosystèmes dont la complexité dépend de facteurs physiques et anthropologiques, sont essentiels à notre vie car, de par leur diversité et leur richesse, ils procurent, à toutes les populations du monde, de nombreux et importants biens et services. Ils nous fournissent de l’air et de l’eau, des terres, de la nourriture, des matières premières à usages multiples, qui soutiennent notre santé, notre bien-être, nos croyances religieuses et cosmologiques.

La République de Guinée, en particulier, recèle une diversité bioécologique unique en Afrique de l’Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides qui constituent l’extrémité nord occidentale de la grande forêt tropicale guinéo-congolaise. Les forêts de Ziama et de Diécké en Guinée forestière, se situent au 4ème et au 7ème rang des 12 sites majeurs pour la conservation de la diversité biologique en Afrique de l’Ouest.

Dans le pays, observe presque toute la gamme de biomes propres à la zone subtropicale, avec 3 077 espèces végétales et 3 273 espèces animales (Source : MTPE/PNUE, 1997) réparties entre : i) les plantes inférieures qui regroupe 86 espèces d’algues, 100 espèces de bactéries, 124 de champignons, 18 de lichens et 31 espèces de virus, ii) les végétaux supérieurs comptent 11 espèces de gymnospermes (3 Cyatheaceae et 8 Pinaceae) et 2 833 angiospermes (2 067 dicotylédones et 766 monocotylédones) et iii) la faune dominée par 1 117 espèces d’insectes, 76 espèces d’amphibiens, 140 espèces de reptiles, 518 espèces d’ oiseaux et 260 espèces de mammifères.

Parmi ces différentes espèces, celles qui sont endémiques à la Guinée comptent : 69 plantes, 20 poissons osseux, 1 reptile (*Lygosoma nimbaensis*),1 amphibien (*Nectophrynoides occidentalis*), 1 mammifère (*Rhinilophus maclaudi*) et 1 insecte (*Diomus guilavogui*). La plupart des plantes endémiques se trouvent au Fouta Djallon et au Mont Nimba (source : Monographie nationale de la diversité biologique 1997).

L’exploitation sans contrôle de beaucoup d’espèces, la pratique de certaines activités économiques, dans les zones urbaines et rurales et la destruction des habitats, causent des dommages considérables aux écosystèmes, augmentant ainsi, sans cesse, le nombre d’espèces en péril, classées comme espèces menacées d’extinction ou vulnérables.

La protection *in situ* des écosystèmes s’effectue actuellement sur 11 112 693, 8 ha, constitués de :

* 9 582 585 ha de forêts classées ;
* 1 395 000 ha d’aires protégées d’écosystèmes d’eau douce ;
* 135 108,8 ha d’aires marines et côtières protégées.

Malgré ces efforts de conservation, plusieurs écosystèmes sont mal gérés et très dégradés, à cause des prélèvements abusifs des ressources et des intrusions illégales dans les domaines classés, conjugués aux effets des changements climatiques.

Pour inverser cette tendance, le Gouvernement de la République de Guinée, animé de la volonté de préserver l’environnement, et de respecter ses engagements pris au titre des Accords Multilatéraux sur l’Environnement (AME), se propose, à l’horizon 2050, de lutter contre la dégradation de ses écosystèmes, la diminution de leur superficie e l’amenuisement des biens et services qu’ils procurent.

Ainsi, le pays contribuera de manière substantielle, à soutenir et enrichir le bien-être et la prospérité des générations actuelles et futures, en leur évitant tout risque d’hériter d’un environnement gravement dégradé par la perte de la biodiversité, par les changements climatiques et la pollution.

Pour ce faire, de manière spécifique et en lien avec l’objectif B du Cadre mondial de la diversité biologique, la République de Guinée envisage mettre en œuvre, d’ici 2030, les axes stratégiques ci-dessous :

* utiliser et gérer durablement la biodiversité et ;
* préserver et renforcer les services écosystémiques.

**Axe stratégique V : Utiliser et gérer durablement la biodiversité ;**

L’utilisation et la gestion durable de la biodiversité nécessite la réalisation des actions suivantes :

* renforcer la règlementation et la surveillance dans l’exploitation et l’utilisation des ressources de la diversité biologique ;
* renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les études d’impact environnemental et social des programmes et projets de développement socioéconomique ;
* renforcer les capacités des organisations professionnelles et améliorer les techniques d’exploitation, de transformation et de conservation des produits de la biodiversité ;
* Promouvoir les pratiques coutumières d’utilisation de la biodiversité, respectueuses de l’environnement

**Axe stratégique VI : Préserver et renforcer les services écosystémiques.**

La préservation et le renforcement des services écosystémiques nécessite la réalisation des actions suivantes :

* Améliorer les connaissances sur les fonctions et les services écosystémiques ;
* Renforcer la résilience aux impacts des catastrophes naturelles et des changements climatiques ;
* Intégrer l’approche « une seule santé » dans les politiques, stratégies et plans d’action de développement ;
* Prendre en compte les enjeux de la conservation de la diversité biologique dans les cursus de formation scolaires et universitaires.

**OBJECTIF C : Partage juste et équitable des avantages monétaires**

**et non monétaires découlant de l’utilisation**

**des ressources génétiques)**

Le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques est le troisième objectif de la Convention sur la Diversité Biologique, réglementé par le Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétique. Il est le résultat du constat mondial de l’érosion de la diversité biologique, due notamment au manque de moyens des pays en voie de développement d’investir dans la protection de celle-ci.

L’objectif dudit protocole est d’encadrer les relations entre les pays d’origine de ces ressources et leurs utilisateurs, afin d’en assurer une conservation durable et équitable. Il reconnaît la souveraineté des États sur leurs ressources génétiques et définit les droits des populations sur les connaissances traditionnelles y afférentes.

De manière spécifique, des efforts et des compromis importants sont nécessaires, afin d’engager et tenir des relations équilibrées, entre les besoins et les perspectives des fournisseurs et ceux des utilisateurs des ressources génétiques.

En Guinée, l’accès aux ressources génétiques est ouvert à tous, mais n’est cependant pas soumis à des mesures strictes qui favorisent la distribution juste et équitable des avantages découlant de leurs utilisations. Les droits et devoirs qui encadrent ces utilisations ne sont pas clairement définis.

Toutefois, dans le cadre de la définition des priorités nationales de développement et de mise en œuvre des AME (Accords Multilatéraux sur l’Environnement) auxquels la Guinée est Partie, des mesures politiques et juridiques ont été prises, à travers une série de textes relatifs à la gestion de l'environnement en général et des ressources naturelles en particulier, afin d’assurer une gestion durable du capital naturel. Cependant, ces mesures ne régissent pas clairement et efficacement le processus de partage juste et équitable des avantages découlant de l’exploitation des ressources génétiques.

Compte tenu de ce qui précède, et dans la perspective de l’atteinte de l’objectif C, du Nouveau Cadre mondial de la diversité biologique, Kunming-Montréal 2020-2030, la République de Guinée se propose d’exécuter une série d’actions, contenues dans **l’axe stratégique VII** ci-dessous.

**Axe stratégique VII : D'ici 2030, assurer le partage juste et équitable**

**des avantages monétaires et non monétaires découlant**

**de l’utilisation des ressources génétiques**

Le partage juste et équitable des avantages monétaires et non monétaires découlant de l’utilisationdes ressources génétiques nécessite la réalisation des actions suivantes :

* Collecter et analyser les informations existantes en matière d'accès et de partage juste et équitable des avantages découlant de l’exploitation et de l’utilisation des ressources génétiques ;
* Renforcer le cadre juridique national, relatif à la protection de l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles, afin de prendre en compte, l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur exploitation ;
* Développer la coopération internationale en matière de recherche sur les ressources génétiques ;
* Renforcer les capacités des acteurs concernés, sur les techniques de négociation en matière d’accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur exploitation ;
* Elaborer et mettre en place un système de communication approprié pour l’information et la sensibilisation les acteurs y compris les communautés locales sur les enjeux de l’exploitation et de l’utilisation des ressources génétiques, ainsi que du partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

**OBJECTIF D : Moyens de mise en œuvre adéquats dont les financements,**

**le renforcement des capacités de coopération technique**

**et scientifique d’accès aux technologies et au transfert de celles-ci.**

La République de Guinée, à l’instar de la plupart des pays riches en biodiversité, manque de ressources financières propres et de technologies appropriées pour la sauvegarde de son capital naturel. Elle est ainsi confrontée à des difficultés internes majeures pour l’application des mesures adoptées dans sa Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique. Cette situation pourrait impacter négativement la protection des écosystèmes et la conservation des ressources biologiques nationales et par ricochet, celles mondiales.

De ce fait, la réalisation des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la Diversité Biologique, alignée sur les objectifs du nouveau cadre mondial de la diversité biologique Kunming Montréal 2030, requiert l’identification de toutes les sources de financement possible (publiques, privées et internationales), la mise en place d’un mécanisme de mobilisations des ressources financières nécessaires et le développement de la coopération technique et scientifique pour faciliter l’accès aux technologies et à leur transfert.

Pour y parvenir, la République de Guinée se propose d’exécuter une série d’actions contenues dans les deux (2) axes stratégiques suivants.

* assurer la mobilisation des Ressources Financières pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique ;
* renforcer les capacités nationales pour le Développement de la Coopération Technique et Scientifique d’Accès aux Technologies et à leur transfert

**Axe stratégique VIII : D'ici 2030, assurer la mobilisation des Ressources**

**Financières pour la mise en œuvre de la Stratégie**

**Nationale sur la Diversité Biologique**

La mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (SNDB) requiert la mobilisation progressive d’importants moyens financiers, facilement accessibles, aussi bien au plan interne, qu’à travers la coopération bi et multilatérale. Cette mobilisation des moyens financiers nécessite la réalisation des actions suivantes :

* Identifier les sources potentielles de financement de la SNDB (État, collectivités territoriales, opérateurs économiques partenaires au développement, ONG, particuliers) ;
* Elaborer un plan d’investissement et de mobilisation des ressources financières, en tenant compte de la fiscalité en lien avec les questions de biodiversité, au regard notamment du principe pollueur-payeur ;
* Mettre en place une structure de mobilisation des ressources financières et de coordination de leur utilisation ;
* Organiser un business meeting à l’intention des bailleurs des fonds.

**Axe stratégique IX : D'ici 2030, renforcer les capacités nationales pour le Développement**

**de la Coopération Technique et Scientifique d’Accès aux Technologies**

**et à leur transfert**

Le renforcement des capacités pour le développement d’une coopération solide, dans les domaines technique et scientifique pour l’accès aux technologies et leur transfert est permettra de garantir la préservation des écosystèmes et la conservation de la diversité biologique, tel que fixé par le nouveau Cadre Mondial sur la Diversité Biologique. Pour y parvenir, la Guinée entend mettre en œuvre les actions suivantes :

* Renforcer les capacités de fonctionnement du Centre National d’Information sur la Diversité Biologique (CHM) et du Centre National d’Information sur la Biosécurité (BCH) ;
* Réaliser une analyse intégrée des capacités techniques et scientifiques existantes et déterminer les besoins technologiques essentiels ;
* Promouvoir la coopération sud-sud, nord-sud et triangulaire, en matière de développements conjoints de technologies et de programmes de recherche scientifique.

**III- RECOMMANDATION**

Il est fermement recommandé de mettre en place une cellule chargée de la perception des ressources financières mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Stratégie Nationale de la Diversité Biologique (SNDB) alignée sur le nouveau cadre mondial Kunming-Montréal (Canada) de conservation de la diversité biologique. Cette cellule sera chargée de livrer, à temps opportun, le budget nécessaire à l’exécution de chacune des actions de la SNDB nécessitant un financement. Cela permettrait de mettre en œuvre la SNDB de façon efficace.

**Stratégie nationale sur la Diversité Biologique 2020-2030 et les objectifs du nouveau cadre mondial**

**sur la diversité biologique Kunming-Montréal 2020-2030**

**Tableau n°1 : Points d’alignement de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique à l’Objectif A du**

**du Nouveau Cadre Mondial sur la diversité biologique Kunming-Montréal 2020-2030**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OBJECTIF DU NOUVEAU CADRE MONDIAL KUNMING MONTREAL 2020-2030** | **AXES STRATEGIQUES NATIONAUX ET ACTIONS A MENER POUR ATTEINDRE L’OBJECTIF A DU NOUVEAU CADRE MONDIAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DE KUNMING MONTREAL (NCMDBKM) 2020 -2030** | | **INDICATEURS ET ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE** | | |
| **Axes stratégiques nationaux** | **Actions à mener** | **Indicateurs**  **de résultats** | **Acteurs principaux** | **Partenaires de mise**  **en œuvre** |
| **OBJECTIF A :**  Préservation, amélioration, connectivité, résilience des écosystèmes ;  Mettre fin à l’extinction des espèces ; Préserve la diversité génétique | **Axe stratégique I :**  D’ici 2030, préserver les écosystèmes | Approfondir les connaissances sur les principaux écosystèmes naturels | * Nombre d’écosystèmes naturels étudiés | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable  Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation,  et Ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle | Ministères en charge de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche, des mines, de la promotion féminine, du plan et de la coopération, du budget, de la santé, des finances, de l’administration du territoire, de la recherche scientifique, les Communautés locales, les ONG, le secteur privé, les PTF |
| Renforcer les capacités des communautés locales en matière d’utilisation durable des ressources des écosystèmes | * Nombre de thèmes de formation ; * Nombre de sessions de formation ; * Nombre de personnes formées | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’  Agriculture et de l’Elevage | Ministères en charge de l’administration du territoire, de la promotion féminine, les ONG actives dans le secteur de l’environnement et les collectivités locales |
| Elaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi évaluation des Plans d’Aménagement et de Gestion (PAG) durable des principaux écosystèmes ; | * Nombre de PAG élaborés ; * Nombre de PAG mis en œuvre | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable | Ministères en charge de l’administration du territoire, de la promotion féminine, les bureaux d’études et les ONG actifs dans le secteur de l’environnement et les collectivités locales |
| Promouvoir l’utilisation des énergies nouvelles et renouvelables ; | * Nombre de types d’énergie renouvelable promus ; * Nombre de Communautés locales utilisant l’énergie renouvelable | Ministère de l’Energie, de l’Hydraulique et des Hydrocarbures  Ministère de l’Environnement et du Développement Durable | Ministères en charge de l’environnement, de l’administration, de la promotion féminine, du Plan et de la coopération internationale, des finances, du budget, des petites et moyennes entreprises, du territoire, les ONG actives dans l’utilisation des énergies nouvelles et renouvelables,  l’Agence Nationale pour la promotion de la technique du bio digesteur, collectivités locales |
| Lutter contre la pollution par les pesticides, les huiles usagées, les Polychlorobiphényles (PCB) et les Polychloroterphényles (PCT) | * Nombre de textes règlementaires relatifs aux substances et produits concerné, élaborés et appliqués ; * Nombre programmes d’information, de sensibilisation et de formation des acteurs, conçus et mis en œuvre ; * Nombre d’acteurs informés, sensibilisés et formés. | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage ;  Ministère de la Pêche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime, | Ministères en charge du commerce, de l’industrie, des petites et moyennes entreprises, de la sécurité et de la protection civile, de la défense nationale, du budget, des transports, de l’administration du territoire, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) |
| Lutter contre la pollution par les pneumatiques et les caoutchoucs industriels usagés, et par les déchets plastiques. | * Nombre de textes règlementaires relatifs aux pneumatiques, caoutchouc industriels et usagers et déchets plastiques, élaborés et appliqués ; ; * Nombre programmes d’information, de sensibilisation et de formation des acteurs, conçus et mis en œuvre ; * Nombre d’acteurs informés, sensibilisés et formés. | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’  Agriculture et de l’Elevage ;  Ministère de la Pêche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime, | Ministères en charge du commerce, de l’industrie, des petites et moyennes entreprises, de la sécurité et de la protection civile, de la défense nationale, du budget, des transports, de l’administration du territoire, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) |
| Diffuser et assurer le suivi de la mise en application les textes juridiques nationaux et le contenu des Accords Multilatéraux sur l’Environnement (AME) auxquels la Guinée est Partie ; | * *Nombre de textes* juridiques nationaux diffusés ; * Nombre d’AME diffusés ; * Nombre de personnes touchées par la diffusion des textes. | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de la Pêche et de  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage ;  Ministère de l’information et de la Communication ;  , | Ministères en charge de la justice, de l’administration, du territoire, la société civile, les collectivités locales |
| Promouvoir une exploitation et une utilisation durables des ressources des écosystèmes. | * Nombre d’organisations socio professionnelles formées, informées et sensibilisées * Nombre de Communautés locales formées, informées et sensibilisées ; * Nombre de thèmes de formation * Nombre de sessions de formation. | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de la Pêche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage  Ministère de de l’Administration du territoire | Ministères en charge de l’administration, de la promotion féminine, la société civile, les collectivités locales. |
| **Axe stratégique II :**  D’ici 2030, améliorer les écosystèmes | Identifier et restaurer les principaux écosystèmes naturels dégradés ; | * Nombre d’écosystèmes naturels dégradés, identifiés ; * Nombre d’écosystèmes naturels dégradés, restaurés. | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; | Ministères en charge de de l’administration du territoire, de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche, des mines, du Plan et coopération, de la promotion féminine, la société civile, les collectivités locales. |
| soutenir la recherche scientifique, technique et technologique relative à l’amélioration des écosystèmes  ; | * Nombre de thèmes de recherches développés * Montant des financements mobilisés pour la recherche | Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation | Ministères en charge de l’environnement, de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, de l’enseignement technique, du Plan et de la coopération, de l’administration du territoire, de la promotion féminine, les organisations socio professionnelles, la société civile et les communautés locales. |
| Etendre le réseau des aires protégées pour atteindre l’objectif de 30% de couverture du territoire national et couvrir les grands groupes d’écosystèmes du pays; | * Nombre de nouvelles aires crées ; * Superficie des nouvelles aires crées ; * Nombre total des parcs nationaux ; * Superficie totale du réseau guinéen des aires protégées, * Taux de couverture des aires protégées par rapport à la superficie du pays | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable  Ministère de l’Administration du territoire ;  Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation | Ministères en charge de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, des mines, du Plan et de la coopération, de la promotion féminine, de l’administration du territoire, la société civile et les communautés locales. |
| Renforcer la connaissance et la protection des herbiers marins ; | * nombre d’herbiers marins localisés * Nombre d’espèces identifiées dans chaque herbier marin * Superficie occupée par chaque herbier marin localisé ; | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de la Pêche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime ; | Ministères en charge de la pèche, de l’enseignement supérieur, les organisations socio professionnelles, la société civile et les communautés locales. |
| Renforcer l’intégration des comptes couverture des terres, carbone, eau et infrastructures écosystémiques, déjà créés, dans la comptabilité économique nationale, puis créer et y intégrer le compte faune | * Nombre de comptes intégrés dans la comptabilité nationale ; * Existence et intégration du faune | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage | Ministère en charge du Plan, des finances et du budget |
| **Axe stratégique III :**  D’ici 2030, assurer la connectivité entre les écosystèmes et accroitre  leur résilience | Identifier les écosystèmes à connectivité faible ou inexistante ; | * Nombre d’écosystèmes connectivité faible ou inexistante identifiés | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Administration du territoire ;  Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation. | Ministères en charge de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, des mines, du Plan et de la coopération, , la société civile et les communautés locales. |
| Planifier et aménager des corridors entre les écosystèmes, là où cela est nécessaire ; | * Nombre de corridors aménagés | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage ;  Ministère de la Culture,du Tourisme, de l’Hôtellerie et de l’Artisanat  Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation | Ministères en charge , de la pèche, des mines, du Plan et de la coopération, de la promotion féminine, de l’administration du territoire, la société civile et les communautés locales. |
| Mener des activités de défense et de restauration des sols ; | * Nombre de zones nécessitant une défense/restauration des sols, identifiées ; * Nombre total d’infrastructures de protection contre les avalanches, les éboulements/glissements de terrain et le ruissellement, les inondations * Superficie protégée contre le ruissellement et l’érosion. | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage | Ministères en charge de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, des mines, du Plan et de la coopération, de la promotion féminine, de l’administration du territoire, la société civile et les communautés locales. |
| Assurer la régénération naturelle des forêts dégradées | * Nombre de forêts dégradées identifiées et localisées ; * Nombre de forêts dégradées, régénérées naturellement | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage | Ministères en charge du Plan et de la coopération, de la promotion féminine, de l’administration du territoire, la société civile et les communautés locales. |
| **Axe stratégique IV :**  D’ici 2030, Empêcher l’extinction des espèces et Préserver la diversité génétique. | Diffuser les statuts de conservation des espèces menacées d’extinction et veiller à l’application des textes nationaux et internationaux relatifs à leur protection ; | * Nombre de statuts diffusés ; * Nombre de communautés locales touchées | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Information et de la Communication | Ministères en charge de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, des mines, du Plan et de la coopération, de l’administration du territoire, la société civile et les communautés locales. |
| Appuyer les activités de collecte, d’étude, de conservation des semences d’espèces locales menacées d’extinction et des espèces endémiques ; | * Nombre d’espèces locales dont les semences sont collectées et étudiées ; * Nombre d’espèces locales menacées dont les semences sont conservées dans des banques de semences ; * Volume des semences conservées dans des banques | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage ;  Ministère de la Pêche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime | Ministères en charge de, du Plan et de la coopération, de la promotion féminine, de l’administration du territoire, la société civile et les communautés locales. |
| Appuyer la vulgarisation des semences d’espèces locales dans les zones éco géographiques appropriées ; | * *Nombre d’espèces locales dont les semences sont vulgarisées ;* * Volume des semences locales vulgarisées ; * Superficies reboisées en espèces locales | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage | Ministères en charge de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, des mines, du Plan et de la coopération, de la promotion féminine, de l’administration du territoire, la société civile et les communautés locales. |
| Apporter des appuis matériel et financier au service Herbier National de la Guinée pour la réalisation de ses missions de recherche, de conservation du patrimoine botanique de la Guinée et de renforcement du réseaux des herbiers et jardins botaniques régionaux. | * Quantité de matériel reçu par l’Herbier National ; * Montant total reçu par l’Herbier National | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation | Ministères en charge de Plan et de la coopération, Ministères de finances, du budget, les PTF, la société civile et les communautés locales. |

**Tableau n°2 : Points d’alignement de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (SNDB) à l’Objectif C du Nouveau Cadre Mondial sur la Diversité Biologique de Kunming Montréal 2020-2030**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OBJECTIF DU NOUVEAU CADRE MONDIAL KUNMING MONTREAL 2030 RETENU COMME OBJECTIF NATIONAL** | | **AXES STRATEGIQUES NATIONAUX ET ACTIONS A MENER POUR ATTEINDRE L’OBJECTIF B DU NOUVEAU CADRE MONDIAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DE KUNMING MONTREAL (NCMDBKM) 2020 -2030** | | | **INDICATEURS ET ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE** | | | | | |
| **Axes stratégiques nationaux** | **Actions à mener** | | **Indicateurs de résultats** | | **Acteurs principaux.** | | **Partenaires de mise en œuvre** | |
| **OBJECTIF B : :**  **Utilisation, gestion durable de la biodiversité et préservation/renforcement des services écosystémiques** | | **Axe stratégique V :**  D’ici 2030, utiliser et gérer durablement la biodiversité | Renforcer la règlementation et la surveillance dans l’exploitation et l’utilisation des ressources de la diversité biologique ; | | * Nombre de textes règlementaires améliorés ; * Nombre de verbalisations pour non respects de la règlementation en vigueur. | | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de la justice ;  Ministère de la sécurité ;  Ministère de la défense | | Ministères en charge, des mines, de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, du Plan, du budget, des Finances, de l’administration du territoire, la société civile, les communautés locales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). | |
| renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les études d’impact environnemental et social des programmes et projets de développement socioéconomique ; | | * Nombre de programmes et projets ayant réalisés des études d’impact environnemental et social ; * Nombre de rapports d’études d’impact environnemental et social réalisées ; * Nombre de certificats de conformité délivrés | | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage, de  Ministère de la Pèche, de l’Aquaculture, | | Ministères en charge des mines, , de la santé, de l’industrie, de l’hydraulique, de l’énergie, des hydrocarbures, de l’administration du territoire, des infrastructures, de l’urbanisme, de l’habitat, des transports, du plan, du budget, des finances, la société civile, les communautés locales et les PTF. | |
| renforcer les capacités des organisations professionnelles et améliorer les techniques d’exploitation, de transformation et de conservation des produits de la biodiversité ; | | * Nombre d’organisations socio professionnelles formées ; * Nombre de thèmes de formation développés ; * Nombre d’organisations socio professionnelles équipées ; * Coût total de l’action | | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage ;  Ministère de la Pèche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime ;  Ministère du Commerce, de l’industrie et des Petites et Moyennes Entreprises | | Ministères en charge de la recherche scientifique, de l’industrie, du commerce, du plan, du budget, des finances, la société civile, les communautés locales et les PTF | |
| Promouvoir les pratiques coutumières d’utilisation de la biodiversité, respectueuses de l’environnement | | * Nombre de pratiques coutumières promues ; * Nombre de communautés touchées ; * Nombre de d’associations socioprofessionnelles touchées. | | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministères de l’Agriculture et de l’Elevage,  Ministère de la Pèche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime ;  Ministère de la Culture, du Tourisme et de l’Artisanat. | | Ministères en charge du plan, du budget, des finances, la société civile, les communautés locales et les PTF | |
| **Axe stratégique VI :**  D’ici 2030,  préserver et renforcer les services écosystémiques. | Améliorer les connaissances sur les fonctions et les services écosystémiques ; | | * Nombre d’écosystèmes étudiés ; * Nombre d’acteurs disposant des rapports techniques sur les connaissances, les fonctions et les services écosystémiques | | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage ;  Ministère de la Pèche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime ; | | Ministères en charge de la culture, de l’hôtellerie, du tourisme et de l’artisanat, de la recherche scientifique, du plan, du budget, des finances, de l’administration du territoire, la société civile, les communautés locales et les PTF. | |
|  |  | | | Renforcer la résilience des écosystèmes, face aux effets des changements climatiques  et aux impacts des catastrophes naturelles | | * Nombre d’ouvrages de protection des écosystèmes mis en place ; * Linéaire total de pare-feux boisés établis ; * Nombre couloirs de transhumance aménagés ; * Nombre d’écosystèmes restaurés ; | | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage, | | Ministères en charge des mines, du plan, du budget, des finances, de l’administration du territoire, des infrastructures, de l’urbanisme, de l’habitat, du transport, la société civile, les communautés locales et les PTF. |
| Intégrer l’approche « une seule santé » dans les politiques, stratégies et plans d’action de développement ; | | * Nombre de politiques sectorielles ayant pris en compte l’approche ; * Nombre de Stratégies et plans d’action ayant pris en compte l’approche | | Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique, Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, Ministère de l’Administration du territoire et de la Décentralisation | | Ministères en charge, de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, de l’aquaculture, de l’hôtellerie, du tourisme, de la défense, de la sécurité, du plan, du budget, des finances, de l’information et de l’audiovisuel, la société civile et les PTF |
| Prendre en compte les enjeux de la conservation de la diversité biologique dans les cursus de formation scolaires et universitaires. | | * Nombre de programmes de formation ayant pris en compte les enjeux de conservation de la diversité biologique ; * Nombre d’établissements scolaires, universitaires et d’enseignement techniques et professionnels, ayant intégré les enjeux de conservation de la diversité biologique dans leurs programmes d’enseignement. | | * Ministère de Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation * Ministère de l’Enseignement Préuniversitaire et de l’Alphabétisation * Ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle | | Ministères en charge de l’environnement, des mines, de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, de l’aquaculture, de la santé, de la promotion féminine, du plan, du budget, des finances, de l’administration du territoire, la société civile, les communautés locales et les PTF. |

**Tableau n°3 : Points d’alignement de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (SNDB) à l’Objectif C du Nouveau Cadre Mondial sur la Diversité Biologique de Kunming Montréal 2020-2030**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OBJECTIF DU NOUVEAU CADRE MONDIAL KUNMING MONTREAL 2020-2030 RETENU COMME OBJECTIF NATIONAL** | **AXES STRATEGIQUES NATIONAUX ET ACTIONS A MENER POUR ATTEINDRE L’OBJECTIF C DU NOUVEAU CADRE MONDIAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DE KUNMING MONTREAL (NCMDBKM) 2020 -2030** | | **INDICATEURS ET ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE** | | |
| **Axes stratégiques nationaux** | **Actions à mener** | **Indicateurs de résultats** | **Acteur principal** | **Partenaires de mise en œuvre** |
| **OBJECTIF C :**  **Partage juste et équitable des avantages monétaires et non monétaires découlant de l’utilisation des ressources génétiques** | **Axe stratégique VII :**  D’ici 2030,  Assurer un partage juste et équitable des avantages monétaires et non monétaires découlant de l’utilisation des ressources génétiques | Collecter et analyser les informations existantes en matière d'accès et de partage juste et équitable des avantages découlant de l’exploitation et de l’utilisation des ressources génétiques ; | * Nombre de structures consultées ; * Nombre des personnes consultées ; * Nombre de documents consultés en lien avec le sujet | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, Ministère de l’’Agriculture et de l’Elevage, Ministère de la Pèche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime | Ministères en charge, de la santé, du plan, de la coopération, du budget, des finances, de l’administration du territoire, la société civile, les PTF |
| Renforcer le cadre juridique national, relatif à la protection de l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles, afin de prendre en compte, l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur exploitation | * Nombre de textes juridiques révisés * Rapport d’évaluation de l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur exploitation | Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ;  Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme ; le Conseil National de la Transition | Ministères en charge, de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, de l’aquaculture, de la santé, du plan, de la coopération, du budget, des finances, de l’administration du territoire, la société civile et les PTF |
| Développer la coopération internationale en matière de recherche sur les ressources génétiques | * Nombre d’accords de coopération établis ; * Nombre de thèmes de recherches développés * Volume financier mobilisé | * Ministère de Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation ; * Ministère du Plan et de la Coopération Internationale ; * Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage ; * Ministère de la Pêche, de l’Aquaculture et de l’Economie Maritime. | Ministères en charge de l’environnement, du budget, des finances, de l’administration du territoire, la société civile et les PTF |
| Renforcer les capacités des acteurs concernés, sur les techniques de négociation en matière d’accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur exploitation | * Nombre de formations organisées ; * Nombre d’acteurs formés ; * Liste des structures dont les acteurs ont été touchés ; * Nombre d’équipements fournis | * Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; * Ministère du Budget ; * Ministère des Finances | Ministères en charge de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, de l’aquaculture, de la recherche scientifique, du plan, de la coopération, de l’administration du territoire, la société civile  et les PTF |
| Elaborer et mettre en place un système de communication approprié pour l’information e t la sensibilisation des acteurs, y compris les communautés locales sur les enjeux de l’exploitation et de l’utilisation des ressources génétiques, ainsi que du partage juste et équitable des avantages qui en découlent. | * Nombre de séances d’EIS (Education, Information, Sensibilisation) organisées ; * Nombre de supports d’EIS acquis, * Nombre de communautés locales informées et sensibilisées ; * Liste des structures dont les acteurs ont été touchés par les séances d’EIS | * Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; * Ministère de l’Information | Ministères en charge de l’élevage, de l’agriculture, de la pèche, de l’aquaculture, de la recherche scientifique,  de la communication, du plan et de la coopération, du budget, des finances, de l’administration du territoire, la société civile et les PTF |

**Tableau n°4 : Points d’alignement de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique (SNDB) à l’Objectif C du Nouveau Cadre Mondial sur la Diversité Biologique de Kunming Montréal 2020-2030**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OBJECTIF DU NOUVEAU CADRE MONDIAL KUNMING MONTREAL DU NCMDBKM**  **2020-2030** | **AXES STRATEGIQUES NATIONAUX ET ACTIONS A MENER POUR ATTEINDRE L’OBJECTIF D DU Nouveau Cadre Mondial sur la Diversité Biologique de Kunming Montréal (NCMDBKM) 2020 -2030** | | | **INDICATEURS ET ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE** | | |
| **Axes stratégiques nationaux** | | **Actions à mener** | **Indicateurs de résultats** | **Acteurs principaux** | **Partenaires de mise en œuvre** |
| **OBJECTIF D :**  Moyens de mise en œuvre adéquats dont les financements, le renforcement des capacités de coopération technique et scientifique d’accès aux technologies et au transfert de celles-ci | **Axe stratégique VIII :**  D'ici 2030, assurer la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique | Identifier les sources potentielles de financement de la SNDB (État, collectivités territoriales, opérateurs économiques partenaires au développement, ONG, particuliers) ; | | * Pourcentage du BND alloué ; * Montant apporté par les collectivités locales ; * Montant apporté par les opérateurs économiques * Montant apporté par la société civile ; * Montant apporté par les PTF ; * Autres montants apportés. | * Ministère des Finances (MF) * Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; | Ministères en charge de l’agriculture, de la pêche, de l’aquaculture, de l’élevage du budget, de l’administration du territoire, de l’industrie, du commerce, des petites et moyennes entreprises, du plan, de la coopération, collectivités locales, société civile, les opérateurs économiques, les particuliers et les PTF |
| Elaborer un plan d’investissement et de mobilisation des ressources financières, en tenant compte de la fiscalité en lien avec les questions de biodiversité, au regard notamment du principe pollueur-payeur ; | | * Plan d’investissement et de mobilisation des ressources financières ; * Montant à mobiliser par sources de financement. | * Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; * Ministère des Finances (MF) * Ministère de l’agriculture et l’élevage * Ministère de la pêche et de l’aquaculture | Ministère en charge du budget, de l’administration du territoire, de l’industrie, du commerce, des petites et moyennes entreprises, du plan, de la coopération, collectivités locales, société civile, les opérateurs économiques, les particuliers et les PTF |
| Mettre en place une structure de mobilisation des ressources financières et de coordination de leur utilisation | | * Structure de mobilisation des ressources financières, et de coordination de leur utilisation, créée et rendue fonctionnelle ; * Rapports annuels d’audit financier. | * Ministère de l’Environnement et du Développement Durable * Ministère des Finances * Ministère de l’agriculture et de l’élevage, * Ministère de la pêche et de l’aquaculture | Ministères en charge de l’industrie, du commerce, des petites et moyennes entreprises, du plan, de la coopération**,** du budget et de l’administration du territoire. |
| Organiser un business meeting à l’intention des bailleurs de fonds. | | * Liste des PTF ayant pris part au business meeting * Rapport sur l’organisation du business meeting ; | * Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; * Ministère du Plan et de la Coopération internationale | Ministères en charge de l’agriculture, de la pêche, de l’élevage**,** de l’aquaculture**,** du budget, de l’administration du territoire, de l’industrie, du commerce, des petites et moyennes entreprises, PTF. |
| **Axe stratégique IX :**  D'ici 2030, renforcer les capacités nationales pour le Développement de la Coopération Technique et Scientifique d’Accès aux Technologies et à leur transfert | Renforcer les capacités de fonctionnement du Centre National d’Information sur la Diversité Biologique (CHM) et du Centre National d’Information sur la Biosécurité (BCH) ; | | * Nombre d’équipements fournis au CHM et au BCH ; * Nombre des personnes du CHM et du BCH formées. | * Ministère de l’Environnement et du Développement et du Durable * Ministère du Plan et de la Coopération internationale | Ministères en charge des finances, du budget, de l’agriculture, de la pêche, de l’élevage**,** de l’aquaculture, de la santé, de la Recherche scientifique et PTF |
| Réaliser une analyse intégrée des capacités techniques et scientifiques existantes et déterminer les besoins technologiques essentiels ; | | * Rapport d’analyse des capacités techniques et scientifiques existantes ; * Rapport d’évaluation des besoins technologiques | * Ministère de l’Environnement et du Développement et du Durable, * Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation, * Ministère du Commerce, de l’Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises | Ministères en charge des finances, du budget, du plan, de la coopération, de l’agriculture, de la pêche, de l’élevage**,** de l’aquaculture, de l’administration du territoire, PTF |
| Promouvoir la coopération sud-sud, nord-sud et triangulaire, en matière de développements conjoints de technologies et de programmes de recherche scientifique. | | * Liste des partenaires techniques et scientifiques identifiés ; * Nombre d’accords de coopération technique et scientifique conclu | * Ministère de l’Environnement et du Développement et du Durable * Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation, * Ministère du Plan et de la Coopération Internationale | Ministères en charge de la recherche scientifique, du plan, de la coopération, des affaires étrangères, de l’agriculture, de la pêche, de l’élevage, de l’industrie, du commerce, des petites et moyennes entreprises |